

*Initiatives ministérielles*

mars. On peut se demander si une aide quelconque pourra être offerte avant les semailles le mois prochain ou au début mai.

Donc la confiance dans les trois formes d'aide se trouve anéantie et, surtout, le revenu agricole net devrait diminuer de moitié cette année. De nombreux agriculteurs pensent qu'ils doivent saisir l'occasion pour s'inscrire au régime universel, même s'ils trouvent les primes très élevées, parce qu'ils ressentent une incertitude épouvantable et ils se demandent si le gouvernement leur offrira vraiment une aide additionnelle.

Un simple député a interrogé le ministre aujourd'hui sur le Fonds de stabilisation concernant les grains de l'Ouest. Le ministre lui a répondu que le Fonds distribuerait 158 millions de dollars ce printemps-ci. Il s'agirait d'un paiement provisoire pour l'année d'exploitation en cours. Cela paraît être beaucoup d'argent, mais lorsque l'on songe que le revenu agricole net va baisser de 2 milliards et que le comité consultatif du ministre sur l'aide financière provisoire recommande au moins 1 ou 1,2 milliard, on se rend compte que ce n'est pas énorme. À moins que le ministre ne fasse un versement important, la situation ne sera pas très rose pour des dizaines, voire des centaines de milliers de producteurs.

De ce côté de la Chambre, nous nous inquiétons du fédéralisme exécutif qui permet au gouvernement de présenter une mesure législative comme celle-ci qui l'autorise à conclure toutes sortes d'accords sans l'intervention du Parlement. Heureusement, le gouvernement a accepté un ou deux amendements de ce côté. Il y a celui du député de Prince Edward—Hastings qui recommande un examen permanent de la mesure législative. Celui qui proposait un examen et un rapport au Parlement d'ici 1993 n'a pas été accepté, mais nous espérons que l'amendement du député de Prince Edward—Hastings permettra ce genre d'examen provisoire.

• (1630)

Je ne pense pas que les producteurs aient une grande confiance dans ce qui va se passer. On me dit que dans le centre de l'Alberta beaucoup de producteurs n'adhéreront pas au programme. J'ai rencontré un certain nombre de producteurs de l'Ouest au cours de la fin de semaine et la divergence des opinions était intéressante. Certains allaient souscrire parce qu'ils étaient dans une situation désespérée. D'autres, dont la situation financière était

meilleure, disaient qu'ils y voyaient des avantages pour cette année, mais pensaient devoir payer pour quatre ans, ce qui ferait qu'ils ne profiteraient guère d'une adhésion au programme. Il y a donc un grand scepticisme et une grande incertitude.

L'amendement proposé par notre parti et accepté oblige le gouvernement, avec l'accord des provinces, à déposer l'accord à la Chambre, de sorte que nous ayons au moins le texte des accords conclus avec les provinces qui acceptent.

On craint cependant que la mesure législative n'ait pas réellement une ampleur nationale. C'est prévu. Il y a déjà cinq ou six provinces qui ont dit qu'elles souscrivaient au régime universel, alors qu'une seule jusqu'à présent a accepté le compte de stabilisation du revenu net, la Saskatchewan. Seul le temps nous dira si ce programme pourra devenir national comme l'était le tandem stabilisation des grains de l'Ouest et la Loi de stabilisation des prix agricoles. Cela fait partie de l'incertitude qui plane sur toute cette affaire.

Le projet de loi expose des objectifs louables: il doit n'avoir aucun effet sur le marché et sur la production, il doit respecter nos engagements commerciaux à l'échelle internationale et assurer la viabilité environnementale. Pourtant, certains groupes qui ont comparu devant le comité ont pu avancer des arguments très convaincants selon lesquels aucun de ces objectifs ne sera atteint, du moins pendant la première année. D'où la nécessité d'un examen très sérieux et très efficace.

Déjà, des groupes importants et dignes de foi qui travaillent dans le domaine des prévisions agricoles disent que le projet de loi encouragera une plus grande production de blé et ne tiendra pas compte des forces du marché. Il serait très malheureux que cela se produise cette année, alors que le blé se vend 2,50 \$ le boisseau au lieu de 4 ou 5 \$, et cela ne devrait pas encourager une production accrue de deux millions d'acres de blé au lieu d'une réduction d'un million d'acres, comme cela serait probablement arrivé sans le régime universel.

Il y a un certain nombre d'autres amendements que le gouvernement n'a pas acceptés, dont l'un vise à protéger le caractère confidentiel des déclarations d'impôt du producteur. Ce projet de loi prévoit que les simples responsables de l'assurance-récolte dans chaque province peuvent facilement obtenir les déclarations d'impôt sur le revenu du producteur. Je ne suis pas sûr que ce soit